



# La Lettre d'information de Molsheim

N°4 / 2009

## Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 3 juillet 2009 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

**Modification de l'ordre du jour - inscription d'un point supplémentaire** Le Conseil municipal approuve la modification de l'ordre du jour, portant sur l'ajout d'un point complémentaire relatif à la restauration d'un décor mural à l'église des Jésuites

**Point 1 : Approbation du PV des délibérations de la séance ordinaire du 27 mars 2009** Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2009.

**Point 2 : Approbation du PV des délibérations de la séance extraordinaire du 8 juin 2009** Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2009.

**Point 3 : Délégations permanentes données au Maire - article L2122-22 du CGCT : compte-rendu d'information pour la période du 1<sup>er</sup> trimestre 2009** Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009. Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- \* autorisé l'association des Anciens Messier Hispano Bugatti de Molsheim à utiliser les locaux de la Maison multiassociative jusqu'au 31 octobre 2011
- \* délivré deux concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein et cinq concessions dans celui situé au Zich.
- \* désigné un avocat afin d'assurer la défense de la Ville de Molsheim dans le cadre d'un recours en cassation pour un contentieux relatif à une opération foncière
- \* renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain sur les 14 demandes présentées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2009.

**Point 4 : Budget principal et budgets annexes - décision budgétaire modificative n°01/2009** Le Conseil municipal a approuvé la décision modificative n°1 du budget principal 2009. Cette décision consiste en un réajustement budgétaire de 16 000 € en recettes et en dépenses de fonctionnement d'une part, et de 31 128 € en recettes et en dépenses d'investissement d'autre part.

**Point 5 : Rapport annuel 2008 : DSP camping municipal** Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel de la délégation de service public du camping municipal pour 2008.

**Point 6 : Mise en œuvre d'une procédure de délégation de la gestion du camping municipal pour la période 2010 - 2013** Municipale jusqu'en 2007, la gestion du camping est effectuée par un exploitant privé depuis 2008. Son attribution s'est faite dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), qui prendra fin avec la saison 2009. Le bilan de cette gestion s'avérant positif, le Conseil municipal a décidé de retenir ce principe de DSP pour une période de 4 ans s'étalant de 2010 à 2013. Une mise en concurrence sera organisée afin de retenir le délégataire. A titre d'indication, le camping est classé en catégorie 2 étoiles. Il s'étend sur 172 ares et comporte 95 emplacements.

**Point 7 : Adoption des statuts modifiés du Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures de Molsheim, Mutzig et environs** Le Conseil municipal a approuvé les statuts modifiés du Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures de Molsheim, Mutzig et environs. Cette modification concerne notamment la collecte, l'élimination ou la valorisation des déchets ménagers et assimilés, ainsi que l'étude, la construction et la gestion de tout équipement de collecte, de tri, de stockage et de traitement.

## Conseil municipal de la Ville de Molsheim - Séance ordinaire du 3 juillet 2009 -

### Point 8 : Acquisition foncière amiable - quartier des Prés- propriété Badda

Par délibération du 24 mars 2006, la ville de Molsheim s'est portée acquéreur d'un ensemble foncier situé au Galgenmatt le long de la voie de chemin de fer afin de pouvoir, notamment, réaliser à terme une voie d'accès à la future gare tram-train.

Ces parcelles ont été acquises auprès du Groupement foncier agricole Calluna, représenté par Monsieur René Badda, qui avait souhaité conserver une emprise d'un seul tenant de 112,46 ares en vue de l'implantation d'un établissement horticole. Ce projet étant en suspens, M. Badda a proposé à la Ville le rachat de ce foncier. La commune a jugé opportun d'acquérir ces emprises foncières localisées dans un secteur affecté par des aménagements à venir afin de s'assurer de la maîtrise de l'ensemble des parcelles dans ce périmètre.

Le Conseil municipal a ainsi décidé l'acquisition des parcelles suivantes :

Section	Parcelle	Contenance (ares)	Lieudit
37	213	110,81	Galgenmatt
	217	1,65	
		soit 112,46	

Le prix d'achat est fixé à 170 000 € net.

### Point 9 : Lotissement les Tournesols - attribution des lots n°4 - 7 - 8

Le Conseil municipal a approuvé les cessions foncières des lots 4 - 7 - 8 du lotissement les Tournesols respectivement à M. Ferat Girgin et Melle Emilie Didier ; M. et Mme Haci Ibrahim Yildirim ; M. Yannick Tresse et Melle Stéphanie Betsch. Ces lots sont destinés à accueillir une maison individuelle, avec ses dépendances, servant d'habitation principale aux seuls attributaires des lots et à l'exclusion de toute autre construction. La cession des lots est effectuée comme suit :

Lot	Section	Parcelle	Contenance	Prix de vente net
4	49	968/94	environ 6,14 ares	122 800 € (soit 20 000 € l'are)
7	49	965/94	environ 6,70 ares	134 000 € (soit 20 000 € l'are)
8	49	964/94	environ 6,85 ares	137 000 € (soit 20 000 € l'are)

### Point 10 : Opération de sécurisation- angle de la rue de Saverne- rue du Kreuzel - acquisition foncière et indemnisation- propriété Eck

Afin de sécuriser le passage des piétons le long de la rue de Saverne à l'angle de la rue du Kreuzel, la commune souhaite acquérir une emprise foncière d'environ 6 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle n°392-182, section 24, appartenant aux consorts Eck et située 2 rue Ettore Bugatti. Cette opération de sécurisation entraînera la démolition d'une partie du mur de la propriété Eck. Les consorts Eck ont consenti à cette acquisition foncière moyennant le versement d'une indemnisation compensatrice. Conformément à l'estimation faite par les services fiscaux (20 000 € l'are de terrain), le Conseil municipal a approuvé cette acquisition pour un montant net de 1 200 €. Par ailleurs, il a décidé le versement d'une somme forfaitaire de 12 000 € aux consorts Eck afin de leur permettre de réparer l'ensemble des dommages causés à leur propriété.

### Point 11 : Opérations foncières - Liaison inter-quartiers - propriété de M. et Mme Thomas

Un projet de Liaison inter-quartiers (LIQ) a été envisagé afin de permettre une desserte directe entre le quartier des Prés et le centre-ville, sans transiter par l'avenue de la Gare. L'objectif recherché est de désengorger les abords de la gare. Sur les différentes options envisagées, il a été décidé de retenir la solution d'une liaison de la route de Dachstein vers la rue des Sports, dans le prolongement du passage Mistler, avec une traversée de la Bruche au niveau de l'actuelle passerelle Callender Hamilton. Toutefois, ce projet affecte deux fonds privés au droit de la route de Dachstein : la propriété des époux Thomas, située 25 route de Dachstein et la propriété des époux Legoll, située 23 route de Dachstein. Outre l'acquisition des emprises foncières, il s'avérait nécessaire d'envisager un dédommagement juste et préalable des propriétaires. Le 27 mars 2009, le Conseil municipal s'était prononcé sur la partie de l'opération affectant la propriété des époux Legoll.

## Conseil municipal de la Ville de Molsheim

### - Séance ordinaire du 3 juillet 2009 -

Sur la base des discussions menées avec les époux Thomas, le Conseil municipal s'est proposé sur un volet foncier et sur l'indemnisation.

En ce qui concerne le foncier, les époux Thomas ont accepté la cession de terrain nécessaire à la réalisation de la LIQ. En contrepartie, ils souhaitent acquérir une emprise auprès de la Ville leur permettant de reconfigurer leur propriété. En conséquence, le Conseil municipal s'est prononcé sur l'opération foncière suivante :

ACQUISITION	Section	Parcelle	Contenance	Prix de vente net
	6	16	environ 0,37 are	222 € (soit 600 € l'are)
6	16	environ 2,56 are	51 200 € (soit 20 000 € l'are)	
CESSION	Section	Parcelle	Contenance	Prix de cession net
	6	15	environ 0,81 are	486 € (soit 600 € l'are)

soit une soulte de **50 936 €**  
en faveur des époux Thomas

Quant au volet indemnisation, l'assemblée municipale a consenti au versement d'une somme forfaitaire de 21 500 € aux époux Raymond Thomas, destinée à couvrir l'ensemble des dommages causés à leur installation, aménagements et plantations dans le cadre des travaux à venir.

#### Point 12 : Acquisition foncière amiable - Leimengrub - rue des Romains - propriété Keck

La propriété des consorts Keck est partiellement affectée par l'extension du cimetière du Zich. A ce titre, elle est frappée par un emplacement réservé "C1" dans le Plan d'occupation des sols. Après discussion, le propriétaire a consenti à la cession de l'ensemble de ce terrain réservé au prix fixé par les Services fiscaux du département. En conséquence, le Conseil municipal a décidé d'acquérir les parcelles suivantes :

Section	Parcelle	Contenance	Lieudit	Prix de vente net
27	77	environ 25,40 ares	Leimengrub	10 160 € (soit 400 € l'are)
	76	environ 3,57 ares	rue des Romains	1 428 € (soit 400 € l'are)
	76	environ 6,85 ares	rue des Romains	137 000 € (soit 20 000 € l'are)

soit un montant net de 148 588 €

#### Point 13 : Acquisition de terrain appartenant à M. et Mme Jung - rue du Kurzgewand

M. et Mme Jung se sont portés acquéreurs des parcelles n° 424 et 426, section 24, lieudit Moerder d'une contenance de 15,50 ares en vue d'y édifier une maison d'habitation. Cette propriété est frappée par le plan d'alignement du *Kurzgewandweg* ainsi que par un emplacement réservé prévu pour l'implantation d'un giratoire. Le Conseil municipal a donc décidé d'acquérir, pour un montant net de 10 €, les emprises concernées, à savoir :

Section	Parcelle	Contenance	Lieudit
24	204	environ 0,30 are	Moerder
	205	environ 1,42 are	Moerder

#### Point 14 : Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie - participation financière

La Ville de Molsheim a cédé, fin 2008, une emprise foncière de 214,44 ares à la Société immobilière du Bas-Rhin (Sibar), destinée à accueillir la future caserne de gendarmerie. Le prix de cession a été fixé à 1 466 640 €. Au regard de l'équilibre financier de cette opération, qui vise notamment à favoriser l'ancrage de ce service public national, la Ville a été sollicitée pour une participation financière. Soucieux de la qualité architecturale du futur édifice, le Conseil municipal a décidé d'accorder une subvention de 70 000 € à la Sibar, afin que les balcons prévus au permis de construire soient réalisés.

**Point 15 : Fiscalité directe locale - aménagements pour l'exercice 2010 en matière de taxes d'habitation, professionnelle, foncière et impôt sur les spectacles**

Le Conseil municipal a décidé le maintien, pour 2010, des aménagements antérieurs au titre des taxes foncières, professionnelle et d'habitation, ainsi que de l'impôt sur les spectacles, à savoir :

- **taxe d'habitation** : \* maintien des abattements obligatoires pour charges de famille soit 10 % de la valeur locative moyenne communale pour chacune des deux premières personnes à charge et 15 % de la même valeur locative pour chacune des personnes suivantes  
\* maintien de l'application de l'abattement facultatif à la base
  
- **taxe foncière** : \* dégrèvement de la taxe foncière non bâti afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs installés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1992 et qui bénéficient de la dotation d'installation. Ce dégrèvement n'est accordé que sur une période ne pouvant excéder 5 ans à compter de l'année suivant celle de l'installation de l'exploitant.
  
- **taxe professionnelle** \* maintien de l'exonération de la taxe professionnelle des gîtes ruraux, meublés de tourisme et locations meublées saisonnières des habitations personnelles  
\* maintien de l'exonération pour une durée de 5 ans de la taxe professionnelle à hauteur de 100 % pour les entreprises de spectacles vivants relevant des théâtres nationaux ; des autres théâtres fixes ; des tournées théâtrales démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique ; des concerts symphoniques et autres, des orchestres divers et des chorales ; des théâtres de marionnettes, cabarets artistiques, cafés-concerts, music-halls et cirques à l'exclusion des établissements où il est d'usage de consommer pendant les séances  
\* reconduction de la réduction de 100 % des bases d'imposition à la taxe professionnelle et à la taxe du foncier bâti au titre de la valeur locative des installations destinées à lutter contre la pollution des eaux et de l'atmosphère ainsi que des matériels destinés à économiser l'énergie ou à réduire le bruit
  
- **impôt sur les spectacles** : \* maintien de l'exonération de l'impôt due au titre des réunions sportives organisées sur le territoire communal par les associations sportives agréées sans but lucratif, ainsi qu'aux cercles de maisons de jeux d'autre part.

**Point 16 : Fixation en euros des droits et tarifs de services publics locaux**

Le Conseil municipal a décidé de modifier les frais de participation des usagers à l'acquisition des conteneurs d'ordures ménagères et accessoires comme suit:

- \* bac de 120 litres : 25 €
- \* bac de 240 litres : 30 €
- \* bac de 770 litres : 128 €
- \* forfait livraison par bac: 8 €

Par ailleurs, il a décidé de fixer les tarifs suivants :

- \* forfait mensuel de location des vestiaires et des douches du Stadium pour un créneau horaire journalier de 2 h : 25 €
- \* application du droit d'entrée réduit de 1,50 € aux personnes inscrites à une action de promotion, et/ou de développement touristique du musée municipal.

## Conseil municipal de la Ville de Molsheim - Séance ordinaire du 3 juillet 2009 -

<b>Point 17 : Chasses comunales - lot n°2 - agrément d'un nouvel associé : M. William Isch</b>	Dans le cadre du renouvellement des locations des lots de chasse communaux pour la période du 2 février 2006 au 1 <sup>er</sup> février 2015, le Conseil municipal a attribué le lot n°2 à la société civile de chasse "Porte de Pierre" composée de dix associés. Par courrier du 15 mai 2009, son président a sollicité l'agrément d'un nouvel associé, M. William Isch en remplacement de M. Roger Weinemer, démissionnaire. Le Conseil municipal a agréé M. William Isch.
<b>Point 18 : Nouvelle dénomination d'une partie de la rue de Champagne</b>	Le Conseil municipal a décidé de dénommer " <b>rue d'Aquitaine</b> " le tronçon de la rue de Champagne qui traverse le lotissement "les Arpents de Saint-Pierre".
<b>Point 19 : Dénomination de la rue entre le rond-point rue Mermoz et le rond-point du contournement</b>	Le Conseil municipal a décidé de dénommer " <b>rue Jean Mermoz (09/12/01-07/12/36)</b> " la voie latérale reliant la route Ecospace au contournement traversant l'extension de la zone Ecospace et faisant partie du secteur intercommunal. Cette portion de route est située dans le prolongement de la rue Jean Mermoz actuelle.
<b>Point 20 : Déclassement d'emprises du domaine public communal : engagement de l'enquête publique</b>	<p>Considérant que certaines emprises du domaine public communal ne répondent plus aux conditions de leur affectation, le Conseil municipal a décidé de faire procéder à l'enquête publique de déclassement afin d'intégrer, dans le domaine privé communal, les parcelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* chemin piétonnier reliant la rue du Kreuzel à la parcelle n°266 - section 24</li> <li>* espace public (3 m<sup>2</sup>) entre la propriété Mutschler et la base de canoë-kayak</li> <li>* passage Mistler entre le pont de la Bruche et la route de Dachstein (LIQ)</li> <li>* espace public jouxtant la rue du Gal Streicher parcelles 48 et 88 - section 4</li> <li>* autres espaces publics divers.</li> </ul>
<b>Point 21 : Vacations dans le cadre des opérations funéraires prévues à l'article L2213-14 du code général des collectivités territoriales</b>	Le Conseil municipal a émis un avis favorable à la fixation du taux de vacation funéraire à son montant réglementaire plancher de 20 €. Il est précisé que ce montant suivra automatiquement les actualisations qui seront prises par l'arrêté du ministre chargé des Collectivités territoriales.
<b>Point 22 : Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre-Liaison inter-quartiers</b>	Le projet de la Liaison inter-quartiers a été initié fin 2003. Depuis cette date, cette opération a été repensée et certains éléments ont été précisés. Par conséquent, la société Egis Aménagement a procédé à une nouvelle estimation du coût des travaux, arrêté à un montant de 2 060 000 € HT en novembre 2008. Le Conseil municipal a approuvé ce renchérissement justifié par plusieurs éléments déterminants comme notamment l'élargissement de la voirie et du pont pour sécuriser l'ensemble des déplacements.
<b>Point 23 : Stadium de Molsheim - convention de gestion et d'entretien avec l'association La Sportive de Molsheim</b>	Après consultation, il s'est avéré que les prestations d'entretien du Stadium de la Ville de Molsheim représentaient un coût annuel de 28 800 €. L'association La Sportive de Molsheim a proposé à la commune d'assurer l'entretien et le nettoyage des terrains, du club house et des espaces extérieurs du Stadium, moyennant le versement d'une aide au fonctionnement de 25 000 €. Le Conseil municipal a approuvé ce projet de convention contractuel et a consenti à l'acquittement de cette aide. Cette convention permet à La Sportive de créer un emploi et donc une présence quasi-constante sur le site.
<b>Point 24 : Subvention à l'association Voix et route romane - concert du 25 septembre 2009</b>	L'association Voix et route romane organise tous les ans depuis 1993 le Festival Voix et route romane qui s'inscrit dans un projet régional de développement culturel et touristique du patrimoine médiéval. A cet égard, le Conseil municipal a décidé de verser une subvention de 1 000 € au titre de participation aux frais de production du concert programmé le 25 septembre 2009 au cloître de la Chartreuse.
<b>Point 25 : Subvention à l'Adeif section Molsheim</b>	Afin de soutenir le fonctionnement de l'Association des évadés et incorporés de force de Molsheim (Adeif), le Conseil municipal a décidé l'attribution d'une subvention de 200 €, au titre de l'année 2009.

## Conseil municipal de la Ville de Molsheim - Séance ordinaire du 3 juillet 2009 -

**Point 26 : Tableau des effectifs - renouvellement de l'engagement à durée déterminée d'agents non titulaires sur des emplois permanents**

Le Conseil municipal a décidé de renouveler, pour une durée d'un an, les contrats des agents non titulaires occupant les fonctions de :

- \* Responsable informatique
- \* Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem)

**Point 27 : Tableau des effectifs - renouvellement de l'engagement à durée indéterminée d'agents non titulaires sur des emplois permanents**

Le Conseil municipal a décidé de renouveler, à compter du 1<sup>er</sup> septembre et pour une durée indéterminée, les contrats des agents non titulaires occupant la fonction d'Agent en charge de la sécurité des enfants scolarisés (Acses).

**Point 28 : Tableau des effectifs - ouverture d'un poste de brigadier de police municipale**

Suite à la demande de mutation d'un gardien de police municipale, le Conseil municipal a décidé l'ouverture d'un poste de brigadier de police municipale.

**Point 29 : Tableau des effectifs - création d'emplois d'apprenties en secteur scolaire**

Le Conseil municipal a décidé l'ouverture de trois postes d'apprenties en section scolaire pour les deux rentrées 2009-2010 et 2010-2011. Un quatrième poste est ouvert pour une année dans le cadre d'un CAP assistant technique en milieu familial et collectif.

**Point 30 : Attribution d'une subvention au collège épiscopal Saint-Etienne de Strasbourg au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim**

Dans le cadre de la participation à une classe de découverte à Gaggenau d'un élève originaire de Molsheim et scolarisé au collège épiscopal Saint-Etienne de Strasbourg, le Conseil municipal a décidé le versement d'un concours financier de 12 € pour l'ensemble du séjour, en application du forfait journalier établi à 4 €

**Point 31 : Attribution d'une subvention au groupe scolaire Jean-Marie Lehn d'Altorf au titre d'une classe verte associant deux élèves originaires de Molsheim**

Dans le cadre de la participation à une classe verte à la Bresse de deux élèves originaires de Molsheim et fréquentant le groupe scolaire Jean-Marie Lehn d'Altorf, le Conseil municipal a décidé le versement d'un concours financier de 42 € pour l'ensemble des deux séjours, en application du forfait journalier établi à 4 €.

**Point 32 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré - subvention au lycée Louis Marchal dans le cadre de compétitions scolaires**

L'association sportive LEGTPI Louis MARCHAL a sollicité le concours financier de la Ville de Molsheim dans le cadre de l'organisation de compétitions scolaires associant des élèves de l'établissement. Le Conseil municipal a attribué une subvention de 335,40 € pour les frais de déplacement et d'hébergement occasionnés lors du championnat de France UNSS 2008-2009, option rugby, à Vitry-sur-Seine.

**Point 33 : Rectification des subventions annuelles au titre de la valorisation du patrimoine bâti - campagne des travaux 2008 - 2009 - M. Yusuf Yildiz**

Pour soutenir les opérations de valorisation du patrimoine bâti de la commune, la Ville de Molsheim et le Conseil général du Bas-Rhin ont délimité un périmètre des édifices remarquables éligible à des subventions annuelles. A ce titre, M. Yusuf Yildiz, demeurant 14 rue Notre Dame a sollicité l'octroi d'aides pour des travaux de ravalement. Suite à une erreur matérielle, le Conseil municipal a décidé de rectifier la subvention initiale de 41,90 € accordée le 27 mars 2009 et de la porter à 345 €.

**Point 34 : Restauration du décor mural - église des Jésuites**

Afin de procéder à la restauration du décor mural situé au-dessus de la porte d'entrée Nord de l'église des Jésuites, le Conseil municipal a retenu la proposition de l'atelier Eschlimann qui s'établit à 6 339,20 € HT, soit 7 580, 49 € TTC. Cette restauration devrait permettre de redécouvrir le blason du prince-évêque Léopold d'Autriche, fondateur de l'édifice religieux. La Ville participera à hauteur de 25 % du montant HT de cette opération. Les taux de participation de l'état, du Conseil général et du Conseil de fabrique s'élèvent respectivement à 40 %, 25 % et 10 %.